



CRM Company Group décide le lancement d'une levée de fonds de 2,5 millions d'euros par voie :

- **d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires**
- **d'une émission de Bons de souscription d'actions attribués gratuitement aux actionnaires**

PARIS, le 5 juin 2009 : CRM Company Group (Alternext - ALCRM), annonce aujourd'hui le lancement (i)d'une opération d'augmentation de capital d'un montant global de 850 K€ (prime d'émission incluse) avec maintien du droit préférentiel de souscription au prix de souscription de 3,10 € /action et (ii) d'une opération d'émission de Bons de souscription d'actions (« BSA ») attribués gratuitement à l'ensemble des actionnaires pour un montant maximum de 1,5 M€ euros.

- **Financement de la croissance et confiance renouvelée des actionnaires historiques**

Cette opération de renforcement de fonds propres permettra à la société de couvrir ses besoins d'exploitation et de financer son développement ainsi que la finalisation des restructurations entreprises en 2008.

- **Augmentation de capital d'un montant global de 845 K€ (prime d'émission incluse) avec maintien du droit préférentiel de souscription au prix de souscription de 3,10€ /action**

– Calendrier indicatif :

Avis BALO :	8 juin 2009
Ouverture de la souscription :	9 juin 2009
Négociation du DPS :	du 9 juin 2009 au 27 juillet 2009
Clôture de la souscription :	27 juillet 2009
Règlement livraison des actions nouvelles :	6 août 2009
Cotation des actions nouvelles :	10 août 2009

- **Emission de Bons de souscription d'actions (« BSA ») attribués gratuitement à l'ensemble des actionnaires pour un montant maximum de 1,5M€ euros**

– Calendrier indicatif :

Avis BALO :	8 juin 2009
Cotation des BSA et Période d'exercice :	9 juin 2009 au 30 septembre 2009
Règlement livraison des actions nouvelles :	5 octobre 2009
Cotation des actions nouvelles :	6 octobre 2009

Avertissement :

En application des dispositions de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier et de l'article 211-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), les présentes émissions ne donneront pas lieu à un Prospectus visé par l'AMF car le montant total des offres est compris entre 100 000 € et 2 500 000 € et porte sur des titres financiers qui ne représentent pas plus de 50 % du capital de la Société.

Un avis aux actionnaires relatif à ces opérations sera publié au BALO le 8 juin 2009.

- **d'augmentation de capital d'un montant global de 850 K€ (prime d'émission incluse) avec maintien du droit préférentiel de souscription au prix de souscription de 3,10€ /action**

– Autorisation de l'émission :

Décision du Conseil d'administration du 2 juin 2009 prise sur délégation de l'Assemblée générale mixte du 25 juin 2008 modifiée par l'assemblée générale mixte du 2 mars 2009.

– Modalités de l'opération :

Montant de l'émission. — Le montant total de l'émission des Actions Nouvelles, prime d'émission incluse, s'élève à 845.556 euros (dont 32.731 euros de nominal et 812.825 euros de prime d'émission), correspondant au produit des 272 760 Nouvelles Actions à émettre par le prix de souscription d'une Action Nouvelle, soit 3,10 euros (hors exercice de la Faculté d'Extension visée ci-dessous).

Faculté d'Extension. — En fonction de l'importance de la demande, la Société pourra décider d'augmenter le nombre d'Actions Nouvelles émises de 40 914 Actions Nouvelles, soit 15% du nombre initial (272 760), et de porter ainsi l'augmentation de capital initiale d'un montant nominal de 32 731 euros à un montant nominal de 37 641€. Cette décision sera prise au plus tard le 31 juillet 2009.

Prix de souscription. — Le montant de souscription unitaire d'une Action Nouvelle est de 3,10 euros, soit une prime d'émission de 2,98 euros.

Produit brut et produit net de l'émission — en cas de réalisation à 100 % de l'émission des actions nouvelles, le produit brut de l'émission serait de 845 556 euros et le produit net d'environ 777 000 euros.

En cas d'exercice de la Faculté d'extension (115 %), le produit brut de l'émission serait de 972 389,40 euros et le produit net d'environ 894 000 euros.

En cas de réalisation à 75 % de l'émission, le produit brut de l'émission serait de 634 167 euros et le produit net d'environ 583 000 euros

Dates d'ouverture et de clôture de la souscription. — du 9 juin au 27 juillet 2009.

– Droit préférentiel de souscription :

Droit préférentiel de souscription à titre irréductible. — La souscription des Actions Nouvelles est réservée par préférence, aux actionnaires existants, ou aux cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription, qui pourront souscrire à titre irréductible, à raison de 2 Actions Nouvelles pour 23 droits préférentiels de souscription, sans qu'il soit tenu compte des fractions.

Les actionnaires ou cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription qui ne posséderaient pas, au titre de la souscription à titre irréductible, un nombre suffisant d'actions anciennes ou de droits préférentiels de souscription pour obtenir un nombre entier d'Actions Nouvelles pourront acheter ou vendre le nombre de droits préférentiels de souscription permettant d'atteindre le multiple conduisant à un nombre entier d'Actions Nouvelles.

A titre indicatif, sur la base du cours de clôture du 2 juin 2009, soit 3,61 euros, la valeur théorique du droit préférentiel de souscription est égal à 0,54 euros.

Droit préférentiel de souscription à titre réductible. — Les actionnaires et les cessionnaires des droits préférentiels de souscription n'auront pas la faculté de souscrire à titre réductible.

Exercice du droit préférentiel de souscription. — Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier et payer le prix de souscription correspondant.

Le droit préférentiel de souscription devra être exercé par ses bénéficiaires, sous peine de déchéance, avant l'expiration de la période de souscription.

Conformément à la loi, il sera négociable pendant la durée de la période de souscription, soit du 9 juin au 27 juillet 2009 inclus, dans les mêmes conditions que les actions anciennes.

Le cédant du droit préférentiel de souscription s'en trouvera dessaisi au profit du cessionnaire qui, pour l'exercice du droit préférentiel de souscription ainsi acquis, se trouvera purement et simplement substitué dans tous les droits et obligations du propriétaire de l'action ancienne.

Les droits préférentiels de souscription non exercés à la clôture de la période de souscription seront caducs de plein droit.

Cotation du droit préférentiel de souscription. — Les droits préférentiels de souscription seront détachés le 9 juin 2009. Ils seront cotés et négociés sur Alternext Paris de NYSE Euronext, du 9 juin au 27 juillet 2009 inclus.

Limitation de l'augmentation de capital. — le conseil d'administration pourra limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies à condition que celles-ci atteignent 75 % au moins du montant fixé initialement. Par ailleurs, si le montant des Actions Nouvelles non souscrites représente moins de 3 % de l'augmentation de capital, le Conseil d'administration pourra limiter cette augmentation au montant des souscriptions recueillies.

Établissements domiciliataires. — Versements des souscriptions. — Les souscriptions des Actions Nouvelles et les versements des fonds par les souscripteurs, dont les titres sont inscrits au porteur ou au nominatif administré, ou leur prestataire habilité agissant en leur nom et pour leur compte seront reçus jusqu'au 27 juillet 2009 inclus par les intermédiaires financiers habilités.

Les souscriptions et versements des souscripteurs dont les actions sont inscrites en compte au nominatif pur seront reçues sans frais jusqu'au 27 juillet 2009 inclus auprès de la Société Générale Securities Services, 32 rue du champ de Tir, BP 81236 – 44312 Nantes.

Chaque souscription devra être accompagnée du versement du prix de souscription.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés par Société Générale Securities Services, qui sera chargée d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital et l'émission des Actions Nouvelles.

Les souscriptions pour lesquelles les versements n'auraient pas été effectués, seront annulées de plein droit sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure.

La date prévue pour la livraison des Actions Nouvelles est le 6 août 2009.

Garantie. — L'offre ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin. Le début des négociations sur le titre n'interviendra donc qu'à l'issue des opérations de règlement livraison et après délivrance du certificat du dépositaire. Il est précisé que si les trois-quarts (75%) de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 28 868,40 € n'étaient pas réalisés, l'opération serait annulée et les ordres seraient caducs. En conséquence, les DPS ne pouvant être exercés, perdraient alors toute valeur.

Jouissance des Actions Nouvelles. — Les Actions Nouvelles, qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront créées jouissance à compter de leur création. Elles seront assimilées dès leur émission aux actions anciennes.

Cotation des Actions Nouvelles. — Les Actions Nouvelles provenant de l'augmentation de capital feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Alternext Paris de Nyse Euronext. Leur cotation ne pourra toutefois intervenir qu'après établissement du certificat de dépôt du dépositaire. Elles seront admises sur la même ligne de cotation que les actions anciennes et leur seront entièrement assimilées dès leur admission aux négociations. L'admission aux négociations sur Alternext Paris de Nyse Euronext est prévue le 10 août 2009.

Intention de souscription — la Société n'a connaissance d'aucun engagement de la part d'investisseurs de souscrire à la présente émission.

– Calendrier indicatif :

Avis BALO :	5 juin 2009
Ouverture de la souscription :	9 juin 2009
Négociation du DPS :	du 9 juin 2009 au 27 juillet 2009
Clôture de la souscription :	27 juillet 2009
Règlement livraison des actions nouvelles :	6 août 2009
Cotation des actions nouvelles :	10 août 2009

- **d'émission de Bons de souscription d'actions (« BSA ») attribuées gratuitement à l'ensemble des actionnaires pour un montant maximum de 1,5M€ euros**

– Autorisation de l'émission :

Décision du Conseil d'administration du 2 juin 2009 prise sur délégation de l'Assemblée générale mixte du 25 juin 2008 modifiée par l'assemblée générale mixte du 2 mars 2009.

– Modalités de l'opération :

Quotité d'attribution des BSA – un (1) BSA sera attribué gratuitement pour chaque action existante de la Société, soit au total 3 136 739 BSA. Seuls les actionnaires dont les actions sont inscrites en compte au 8 juin 2009 après clôture de la séance de bourse, auront droit à cette attribution. L'attribution gratuite des bons sera effective à compter du 9 juin 2009.

Parité d'exercice des BSA – Prix de souscription des actions à émettre en cas d'exercice des BSA – 13 BSA donneront le droit de souscrire 2 actions CRM COMPANY GROUP de 0,12 euro de nominal chacune, au prix unitaire de 3,10 euros par action, à libérer intégralement en numéraire à la souscription.

Produit brut et produit net de l'émission — en cas d'exercice de 100 % des BSA, le produit brut de l'émission serait de 1 495 983,26 euros et le produit net d'environ 1 375 983 euros.

En cas d'exercice de 75 % des BSA, le produit brut de l'émission serait de 1 121 987,45 euros et le produit net d'environ 1 031 987 euros

Appréciation de la valeur des BSA - Les paramètres et hypothèses suivants ont été retenus pour la valorisation du bon suivant le modèle de Black & Scholes :

- Cours de référence : 3,61 € le 2 juin 2009 à la clôture
- Prix d'exercice des BSA : 3,10 €
- Dividendes : Néant
- Taux d'intérêt sans risque : 3,91%

L'utilisation du modèle Black & Scholes conduit, en fonction de la volatilité retenue, aux valeurs théoriques indicatives suivantes :

Volatilité retenue	100%	110%	120%	130%	140%
Valorisation des BSA en euros	0,15 €	0,16 €	0,17€	0,18 €	0,19 €

A titre indicatif, la volatilité historique de l'action de la Société s'élève à 145 % sur une période d'un mois, à 230 % sur une période de 3 mois, à 190 % sur une période de 6 mois et enfin à 130% sur une période d'un an (Source Fininfo)

Forme et mode d'inscription des BSA - Les BSA seront délivrés sous la forme au porteur à l'exception de ceux délivrés aux titulaires d'actions inscrites sous la forme nominative, qui seront délivrés sous cette forme.

Les BSA seront inscrits sur le compte de chaque personne identifiée par les intermédiaires habilités comme étant actionnaire à l'issue de la séance de bourse du 8 juin 2009.

Droits attachés aux BSA - Les seuls droits attachés aux BSA seront de permettre aux titulaires de souscrire des actions nouvelles de la Société. Tout exercice de BSA sera irrévocable.

Période d'exercice des BSA - Les titulaires de BSA auront la faculté de souscrire des actions nouvelles CRM COMPANY GROUP à tout moment à partir du 9 juin 2009 et jusqu'au 30 septembre 2009 inclus.

Les BSA qui n'auront pas été exercés le 30 septembre 2009 au plus tard deviendront caducs et perdront toute valeur à cette date.

Modalités d'exercice des BSA - Pour exercer leurs bons, les titulaires de BSA devront faire parvenir leurs instructions d'exercice à leur intermédiaire teneur de compte à tout moment entre le 9 juin 2009 et le 30 septembre 2009 inclus, soit une période de 113 jours correspondant à la période de cotation des BSA sur Alternext Paris de NYSE Euronext.

Les instructions d'exercice des BSA sont irrévocables.

A compter du 30 septembre 2009, aucune instruction d'exercice ne pourra être prise en compte.

L'exercice des BSA se fera sans frais pour les titulaires.

Cotation des BSA - Les BSA feront l'objet d'une demande d'inscription à la cote d'Alternext Paris de NYSE Euronext ainsi qu'aux opérations d'Euroclear France. Les BSA seront inscrits en compte et négociables à compter du 9 juin 2009.

Intention de souscription — la Société n'a connaissance d'aucun engagement de la part d'investisseurs de souscrire à la présente émission.

– Caractéristiques des actions issues de l'exercice des BSA

Nature, forme et mode d'inscription en compte des actions - Les actions nouvelles émises seront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, CRM COMPANY GROUP pouvant procéder à l'identification des actionnaires par l'intermédiaire de la procédure dite des « titres au porteur identifiable ».

Les droits des titulaires des actions nouvelles seront représentés par une inscription en compte à leur nom chez les intermédiaires habilités, dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Droits et obligations attachés aux actions - Les actions nouvelles, émises par CRM COMPANY GROUP sur exercice des BSA, seront de même catégorie et seront assimilées, dès leur cotation sur le marché Alternext Paris de NYSE EURONEXT, aux actions CRM COMPANY GROUP déjà inscrites à la cote du marché Alternext Paris de NYSE EURONEXT.

Les Actions Nouvelles, qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront créées jouissance à compter de leur création. Elles seront assimilées dès leur émission aux actions anciennes.

Négociabilité des actions - Les actions seront librement cessibles, sauf exceptions prévues par la loi et les cessions d'actions s'effectueront conformément à la loi.

Cotation des actions issues de l'exercice des BSA - Les Actions Nouvelles provenant de l'exercice des BSA feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Alternext Paris de Nyse Euronext. Elles seront admises sur la même ligne de cotation que les actions anciennes et leur seront entièrement assimilées dès leur admission aux négociations. L'admission aux négociations sur Alternext Paris de Nyse Euronext est prévue le 6 octobre 2009.

– Calendrier indicatif :

Avis BALO :	8 juin 2009
Cotation des BSA et Période d'exercice :	9 juin 2009 au 30 septembre 2009
Règlement livraison des actions nouvelles :	5 octobre 2009
Cotation des actions nouvelles :	6 octobre 2009

A propos de CRM COMPANY GROUP

CRM Company Group est un groupe indépendant, spécialiste des stratégies de communication digitales et relationnelles. Parce que la relation est devenue le pivot entre la marque et le consommateur, **CRM Company Group** accompagne les annonceurs du conseil stratégique à la mise en œuvre de campagnes relationnelles. Sur l'ensemble des canaux de communication, on et offline, **CRM Company Group** tisse des liens et crée de la préférence avec le consommateur pour des marques telles que TUI-Nouvelles Frontières, Pagesjaunes, Salomon, l'Oréal, Heineken, Yves Rocher, Unilever, RATP, Orange, Warner...

Contacts

CRM COMPANY GROUP

Bertrand FREY, Président Directeur Général, Tél : 01 73 04 60 00, bfrey@crmcompanygroup.com
Paul LABADIE, Directeur Adm. & Financier Tél : 01 73 04 60 00, plabadie@crmcompanygroup.com

Voice, Communication Corporate
Sibylle de VILLENEUVE

Tél : 01 73 04 60 52, sdevilleneuve@crmvoice.fr